Image not found or type unknown

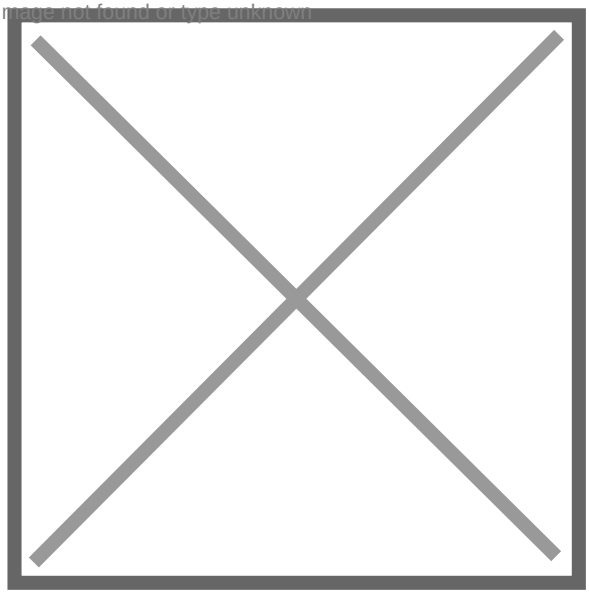

Pension alimentaire pour ma fille de 18 ans

Par **fredteve**, le **10/02/2010** à **19:38**

Bonjour,ma fille a 18ans ,je peu donner directement la pension a ma fille sur sont compte personnel ou continuer a donner la pension a sa mère , sachant que ma fille va toujours a l école et habite chez sa mère pour l instant . si elle prend un appartement pour ses études la pension je peu lui versé a ma fille? j aimerais savoir comment faire pour que sa mère ne touche pas la pension alimentaire mais que se soit ma fille qui la reçois car sa mère mais tout dans sa poche est ne s occupe pas du tout de ma fille .merci d avance

Par **Marion2**, le **10/02/2010** à **19:52**

Bonsoir,

Si la mère de votre fille l'habille, la nourrit, l'héberge, lui donne de l'argent de poche... elle s'occupe de sa fille.

Effectivement, si votre fille poursuit ses études et prend un logement, vous pouvez lui verser directement le montant de la pension alimentaire.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés